



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## programmes

Question écrite n° 12660

### Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les vives inquiétudes suscitées chez les enseignants face aux réflexions actuellement engagées sur la réforme des lycées, notamment en ce qui concerne la filière économique et sociale. Pour l'instant, les projets de redéfinition des filières s'orientent vers deux scénarios. Le premier propose un tronc commun pour l'enseignement général des lycées, complété par des options dont les sciences économiques et sociales, tandis que le second préconise la mise en place d'un pôle littéraire et d'un pôle scientifique. Ces deux hypothèses consacrent la disparition de la filière économique et sociale. Or l'enseignement des sciences économiques et sociales, pluridisciplinaires, permet aux élèves d'acquérir une culture générale de premier ordre et participe activement à l'éducation citoyenne des lycéens. Dans ces conditions, et de manière à maintenir la diversité des filières, il lui demande s'il ne juge pas opportun d'assurer la pérennité de cette filière dont les bacheliers sont susceptibles de se diriger vers une palette très large d'enseignements supérieurs.

### Texte de la réponse

Les informations concernant une éventuelle réforme des lycées ne sont pas fondées, et aucune décision n'est actuellement prise dans ce domaine. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé toutefois d'engager une réflexion sur les enseignements en lycée afin de mieux les adapter aux exigences de notre temps. A cet effet, une vaste consultation a été organisée dans tout le pays sous forme de questionnaires adressés aux élèves, aux enseignants et aux chefs d'établissement : elle a été coordonnée par M. Philippe Meirieu, professeur d'université. Les conclusions de cette consultation et les principales lignes de force qui s'en dégagent viennent d'être rendues publiques. En parallèle, un conseil scientifique présidé par le sociologue Edgar Morin et composé d'éminentes personnalités de la science et de la culture françaises a été chargé de réfléchir aux moyens de mieux articuler les savoirs dispensés aux élèves afin de les mettre en situation d'appréhender les réalités de plus en plus complexes auxquelles ils auront à faire face dans leur vie sociale et professionnelle. L'ensemble de ces réflexions et consultations s'est synthétisé dans un colloque national qui s'est tenu les 28 et 29 avril 1998 à Lyon. Les conclusions de ce colloque font l'objet d'un rapport remis au ministre et à partir duquel un certain nombre de grandes orientations seront dégagées qui seront soumises pour consultation aux confédérations syndicales et aux organisations d'employeurs, ensuite le Parlement sera associé à la réflexion. Les fédérations syndicales, représentations des personnels des lycées seront ensuite consultées, puis le Conseil national des programmes sera saisi.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Perrut](#)

**Circonscription :** Rhône (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12660

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire** : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 6 avril 1998, page 1868

**Réponse publiée le** : 25 mai 1998, page 2866